



**Ministère  
de l'Équipement,  
des Transports  
et du Logement**

# DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

**cerfa**  
N° 10087\*01

1/2

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE DÉPÔT									
JOUR	MOIS	ANNÉE	MVT	DPT	COMMUNE	ANNÉE	N° DE DOSSIER		
	M	2	P   C						

## Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

La présente demande doit être utilisée pour apporter des modifications :

- soit au contenu d'un permis de construire antérieurement délivré (en cours de validité et pour travaux en cours de réalisation) ;
- soit à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction.

ATTENTION, dans cette hypothèse, la présente demande fera courir un nouveau délai d'instruction qui se substituera au précédent et fera disparaître tout droit éventuel à un permis tacite au titre du projet initial.

Cette demande n'est recevable que sur des **modifications mineures** qui ne changent pas fondamentalement la nature, l'importance, l'agencement ou la composition du projet.

Dans le cas contraire, il convient de déposer une nouvelle demande de permis de construire.

Il en est de même lorsque le projet initial n'étant pas soumis au recours obligatoire à un architecte, la modification envisagée entraîne cette obligation (dépassement du seuil réglementaire de surface).

Cette demande doit être établie en QUATRE exemplaires et :

- **soit DÉPOSÉE A LA MAIRIE contre décharge,**
- **soit ENVOYÉE AU MAIRE par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.**

(Un ou plusieurs exemplaires supplémentaires pourront être demandés si l'instruction du dossier nécessite la consultation de plusieurs administrations.)

### RECOMMANDATION

Il est recommandé au demandeur :

- de s'informer auprès des services compétents des règles concernant plus particulièrement la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité du travail, la sécurité et la santé publiques dont le respect relève de sa propre responsabilité ;
  - de s'assurer que la conception du projet permette l'usage normal de la construction dans le respect desdites règles.
- La présente recommandation vise notamment les projets de construction à destination industrielle, commerciale, artisanale ou agricole.

### RÉFÉRENCES DE LA DEMANDE OU DU PERMIS INITIAL

Si la modification concerne <input type="checkbox"/> un permis de construire antérieurement délivré <input type="checkbox"/> une demande de permis de construire en cours d'instruction	NUMÉRO DU PERMIS	DATE DE CE PERMIS
	NUMÉRO DE DOSSIER FIGURANT SUR LE RÉCÉPISSÉ	DATE DE CE RÉCÉPISSÉ

### 1. DEMANDEUR (Le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)

DÉSIGNATION	NOM, PRÉNOMS (OU DÉNOMINATION)		
	ADRESSE (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT)		TÉLÉPHONE
	COMMUNE	CODE POSTAL	BUREAU DISTRIBUTEUR

### 2. TERRAIN

Le terrain est l'îlot de propriété constitué par la parcelle ou par l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

DÉSIGNATION DU TERRAIN	ADRESSE (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, POSTAL, COMMUNE)	
	NOM, ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN (S'IL EST AUTRE QUE LE DEMANDEUR)	TÉLÉPHONE

### 3. PROJET MODIFICATIF

30. AUTEUR DU PROJET MODIFICATIF	<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Agréé en architecture <input type="checkbox"/> Maître-œuvre indépendant <input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Autre :	CACHET ET SIGNATURE DE L'ARCHITECTE OU DE L'AGRÉÉ EN ARCHITECTURE	
	NOM, PRÉNOMS		
	ADRESSE (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, POSTAL, COMMUNE)		TÉLÉPHONE

## 31. OBJET DE LA MODIFICATION

311.	<input type="checkbox"/> modification de la superficie du terrain (changement)	ANCIENNE SURFACE m <sup>2</sup>	NOUVELLE SURFACE m <sup>2</sup>
	<input type="checkbox"/> accès et voirie		
	<input type="checkbox"/> déplacement de l'implantation du ou des bâtiments		
	<input type="checkbox"/> augmentation ou diminution de l'emprise au sol		
	<input type="checkbox"/> hauteur	HAUTEUR INITIALE DU PROJET m	NOUVELLE HAUTEUR ENVISAGÉE m
312.	<input type="checkbox"/> modification affectant soit la destination des locaux, soit la surface, soit la surface et la destination des locaux		
	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE TOTALE INITIALE	SURFACE HORS ŒUVRE NETTE TOTALE INITIALE m <sup>2</sup>	
	DESTINATION(S) INITIALE(S) DU OU DES LOCAUX MODIFIÉS m <sup>2</sup>	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE CONCERNÉE m <sup>2</sup>	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE CONCERNÉE m <sup>2</sup>
	NOUVELLE(S) DESTINATION(S) DU OU DES TRAVAUX MODIFIÉS	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE CONCERNÉE m <sup>2</sup>	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE CONCERNÉE m <sup>2</sup>
	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE TOTALE APRÈS LES TRAVAUX m <sup>2</sup>	SURFACE HORS ŒUVRE NETTE TOTALE APRÈS TRAVAUX m <sup>2</sup>	
	NOMBRE DE LOGMENTS	DANS LE PROJET INITIAL	DANS LE PROJET ENVISAGÉ
	VENTILATION DES LOGEMENTS DANS LE PROJET ENVISAGÉ (si elle diffère de celle du projet initial) nombre de logements de : 1 pièce <input type="checkbox"/> 2 pièces <input type="checkbox"/> 3 pièces <input type="checkbox"/> 4 pièces <input type="checkbox"/> 5 pièces <input type="checkbox"/> 6 pièces et plus <input type="checkbox"/>		
313.	<input type="checkbox"/> aspect extérieur (clôture, façades, toitures...)		
314.	<input type="checkbox"/> aménagement des abords (aires de stationnement, aires de jeux)		

## 4. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris pour l'application de l'article L. 111-4 du Code de la Construction et de l'Habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L. 152-1 à L. 152-11).

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification aux données nominatives les concernant qui peut être exercé auprès de la mairie du lieu des travaux. Les informations recueillies ont un caractère obligatoire. Le défaut de renseignement de ce formulaire peut se traduire par un rejet de la demande. Les données recueillies pourront être transmises aux services ayant réglementairement à connaître des demandes de permis de construire. Le demandeur peut s'opposer à la communication à des tiers à des fins commerciales des informations nominatives le concernant en s'adressant par écrit à la mairie du lieu des travaux.*

NOM

DATE

SIGNATURE

## 5. PIÈCES À JOINDRE

- Plans et documents graphiques cotés mettant en évidence les différents objets de la modification tels qu'ils sont visés à la rubrique 31. En particulier en ce qui concerne la rubrique 312 : indiquer sur les plans les niveaux, la superficie des locaux dans l'état initial et après travaux en mentionnant les superficies dont la destination a changé.
- Toutes indications chiffrées nécessaires notamment pour les rubriques 311, 312 et 313. Elles seront accompagnées d'une brève notice expliquant le but de la modification.  
Les pièces visées ci-dessus portent le cachet et la signature de l'architecte, s'il y a lieu, ou de l'auteur du projet, ainsi que la signature du demandeur.
- Si la construction entraîne un dépassement du plafond légal de densité, JOINDRE à la présente demande :
  - la déclaration de la valeur au m<sup>2</sup> du terrain «Nu et Libre» ;
  - des extraits de la matrice cadastrale et du plan cadastral du terrain ;
  - une déclaration indiquant si le demandeur a l'intention ou non de constituer une caution solidaire auprès d'un établissement bancaire ou d'une société de caution mutuelle.